

Décembre 2019

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT AU CORPS INTERMINISTÉRIEL DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

SESSION 2020

RAPPORT ÉTABLI PAR LE JURY

1. Introduction :

Les épreuves de la session 2020 de l'examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat se sont tenues le 10 septembre 2019 (écrit) et les 18,19, 21 et 22 novembre 2019 (oraux). La procédure s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce à la parfaite organisation assurée par l'ensemble de l'équipe du service des concours que le jury tient à remercier.

227 fonctionnaires de la CDC (dont près de $\frac{3}{4}$ de femmes) se sont inscrits. 195 se sont présentés à l'examen. 17 postes étaient ouverts, ils ont été pourvus par 12 femmes et 5 hommes.

Le présent rapport vise à aider les candidats potentiels à se préparer à une future session.

2. Les épreuves :

2.1. L'épreuve écrite d'admissibilité

Elle consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 4 heures, coefficient 2).

Le sujet, portant sur le vieillissement et la dépendance, a été conçu pour remplir plusieurs conditions :

- ne pas présenter de lien direct avec un métier de la CDC afin de ne pas avantager ou désavantager les collaborateurs selon leur direction d'appartenance ;
- s'inscrire dans un thème en pleine actualité qui concerne tout le monde, plutôt qu'une question technique susceptible de déstabiliser d'emblée certains candidats ;
- fournir, dans le dossier, tous les éléments nécessaires ;
- proposer une véritable mise en situation conduisant à faire preuve de sens pratique pour concevoir un document opérationnel pouvant s'inscrire dans le cadre de l'activité administrative réelle ;
- rédiger le sujet de manière explicite sur les productions attendues et leur contenu (contexte et problématiques, pistes d'amélioration des dispositifs existants) tout en laissant aux candidats des marges de manœuvre quant à la forme des deux documents demandés, pour ainsi leur permettre de faire preuve d'initiative.

Les critères de notation ont été établis de manière à ce que les candidats ayant réuni et présenté de manière claire dans la note opérationnelle les principaux éléments, obtiennent une note nettement supérieure à la moyenne. Les points attribués à la pertinence de la forme choisie pour la note opérationnelle et surtout le tableau sur les enjeux financiers, visaient à départager nettement les meilleures copies. Par ailleurs, les correcteurs avaient la possibilité de retrancher des fractions de points, voire des points entiers, aux copies dont ils jugeaient la présentation ou l'orthographe insuffisants pour un examen d'accès à la catégorie A.

Ce barème s'est traduit par un très large éventail de notes, allant de 4/20 (hors copie blanche) à 17,25/20, la moyenne générale s'élevant à 10,78/20. Un nombre significatif de candidats (29 soit environ 15%) a une note supérieure ou égale à 14, considérée comme bonne par les correcteurs.

A l'issue de la correction des copies, le jury a émis les observations suivantes qui pourront aider les candidats lors de futures épreuves.

Sur la forme, les conseils suivants peuvent être formulés :

- annoncer clairement la structuration (plan) de la note, ce qui permet de rendre son contenu plus aéré et de réduire les transitions entre les parties ;
- ne pas hésiter à faire preuve de recherche et d'originalité dans la rédaction des titres et sous titres du plan pour « problématiser » la note ;
- ne pas faire une introduction trop longue, comme dans une dissertation ; qui ne répond pas au caractère opérationnel demandé ;
- bien répondre à la commande (note destinée au Préfet en vue de la réunion du conseil départemental consultatif dédié aux personnes vulnérables) en adoptant une présentation adaptée ;
- utiliser des tirets ou des puces peut tout à fait répondre au caractère opérationnel souhaité. En revanche, cela n'autorise pas des rédactions abrégées et un non-respect de la syntaxe et de l'orthographe, constatés dans certaines copies ;

Sur le fond, les principales critiques ont porté sur :

- une contextualisation du sujet (vieillissement de la population) et une présentation de ses enjeux principaux souvent insuffisamment développées, alors que cette première partie était pourtant demandée dans l'énoncé du sujet ;
- une absence de références à l'actualité institutionnelle (future loi, discours du Président de la République...), le rappel de ces éléments qui figuraient dans le dossier étant souhaitable pour une intervention du Préfet ;
- des propositions du rapport Libault souvent reprises telles quelles sans structuration ni mise en perspective par rapport aux grands enjeux, ce qui aurait été pourtant très utile pour le Préfet
- Un manque de synthèse : des copies faisant de longues digressions à la limite du hors sujet, sur le rôle des différents acteurs

S'agissant du tableau, globalement l'exercice a été mal compris et insuffisamment maîtrisé. Il visait à évaluer la capacité des candidats à identifier les chiffres clés, actuels ou prévisibles (coûts budgétaires, ressources potentielles, emplois susceptibles d'être créés...) et à les présenter le plus clairement possible. Ce tableau qui a permis d'attribuer les meilleures notes, a souvent été peu lisible et trop statique (pas de vision prospective).

Globalement, même si le niveau moyen a été jugé convenable, les correcteurs ont regretté un manque de prise de hauteur et d'approche stratégique, capacités attendues chez des fonctionnaires de catégorie A, dans l'appréhension du sujet et dans son traitement.

A l'issue de la correction des copies le jury a déclaré 36 candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 13,25/20.

2.2. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que son aptitude à animer une équipe (durée : 25 minutes, coefficient 3).

Afin de faciliter le déroulement de l'entretien et de garantir des conditions de traitement identiques entre tous les candidats, le jury avait préalablement défini ses modalités de questionnement (répartition du temps de parole et des domaines d'interrogation entre 3 examinateurs) ainsi que ses critères d'évaluation.

a) Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

Il vise à informer le jury, de manière complète et structurée, sur les parcours et les fonctions successives exercées par les candidates ainsi que sur les compétences qu'ils ont ainsi acquises.

Ces dossiers, non pris en compte pour l'évaluation des candidats, sont utiles pour connaître les parcours, mais hétérogènes dans leur contenu et dans leur format. En effet, dans certains dossiers très étoffés (plus de 10 pages parfois), on peut noter un manque de priorisation des informations, toutes les activités exercées durant la carrière parfois longue des intéressés étant décrites de manière très détaillée. Cette exhaustivité est susceptible de masquer des éléments importants méritant d'être portés à la connaissance du jury.

Toutefois, c'est la partie relative aux « acquis de l'expérience » et aux « atouts » qui posent généralement le plus de difficultés, les candidats devant être capables d'identifier de manière objective leurs compétences (à distinguer des tâches réalisées) et d'autoévaluer leur degré de maîtrise de celles-ci. Dans certains cas, cette rubrique s'avère succincte alors que dans d'autres elle est très développée au risque d'une survalorisation personnelle.

Le jury conseille aux candidats d'être synthétiques et de faire preuve de modestie et de sincérité, pour ne pas affirmer à tort détenir des compétences susceptibles d'être vérifiées lors de la phase des questions.

Le suivi de formations liées à l'élaboration du dossier de RAEP constitue par conséquent un point important pour aider les candidats à élaborer un document clair et sincère, reflétant au mieux leurs parcours et expériences professionnels.

b) L'exposé introductif :

Les candidats disposent de 10 minutes maximum pour exposer leurs fonctions actuelles et le cas échéant leur parcours antérieur, le temps restant (théoriquement 15 mn) étant consacré aux questions/réponses.

Presque tous les candidats ont respecté les 10 minutes imparties. Dans quelques très rares cas cependant, le Président a dû interrompre des candidats en leur demandant de conclure. A l'inverse, plusieurs présentations ont été courtes entre 6 et 8 minutes.

Bien que ces présentations introductives, parfaitement calibrées, aient été manifestement apprises par cœur suite à une préparation approfondie, dans la plupart des cas elles ont été vivantes et convaincantes. Le fait d'apprendre par cœur est sans doute rassurant pour les candidats. Toutefois, il peut entraîner des présentations monocordes donc monotones, ne donnant pas une image dynamique. De plus, en cas de trou de mémoire, le risque de déstabilisation est très fort. La meilleure solution consiste sans doute à mémoriser les grandes lignes de l'exposé, en le structurant autour de deux ou trois thèmes puis à utiliser ses propres phrases lors de l'épreuve. La spontanéité qui en résulte compense largement les quelques inévitables hésitations de vocabulaire. De plus, l'annonce d'un plan clair en ouverture puis, bien entendu, son respect, rendent l'exposé plus facile à suivre par le jury et permet aux candidats d'éviter de perdre le fil de leur propos. A cet égard, le jury a noté avec satisfaction que de nombreux candidats ont structuré leur présentation autour des différents types de métiers exercés ou compétences acquises, plutôt qu'en suivant un ordre purement chronologique.

Le principal point à améliorer porte souvent, comme pour le dossier RAEP, sur le choix des informations à présenter. En effet, pour les candidats qui ont occupé un nombre certain de postes, il n'est ni possible ni souhaitable de vouloir décrire en détail la totalité du parcours réalisé. Certains d'entre eux ont consacré trop de temps à présenter des activités antérieures, parfois anciennes et sans lien avec leurs fonctions actuelles, au détriment du ou des postes récemment occupés à la CDC qui sont les plus intéressants pour le jury. Ces candidats doivent prendre en compte que celui-ci dispose de leur dossier RAEP et peut approfondir les aspects qu'il souhaite, lors des questions.

L'exposé doit par conséquent s'attacher à mettre en évidence la cohérence du parcours, les complémentarités entre les différentes fonctions exercées et les compétences mises en œuvre, ainsi que les dossiers importants qui ont été confiés.

c) Les questions posées par le jury :

Elles ont uniquement porté sur les fonctions, les compétences et les connaissances professionnelles des candidats, en se fondant à la fois sur le dossier de RAEP et sur l'exposé introductif. Elles ont également concerné l'environnement professionnel (Groupe Caisse des Dépôts) et les grandes règles de la fonction publique qu'un manager est amené à mettre en œuvre. Toute dimension « culture générale » a été exclue.

Le jury a fait en sorte de ne pas déstabiliser les candidats mais plutôt de les mettre en confiance. Il a privilégié les questions « ouvertes » formulées simplement, pour amener les candidats à décrire et à analyser leurs attributions et compétences. Il a pu également leur soumettre des mises en situation, du type : « face à tel problème, que feriez-vous ? », en se référant toujours aux fonctions exercées ou susceptibles de l'être, par les candidats.

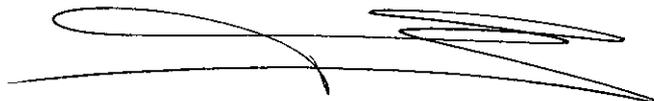
Dans les notes attribuées, le jury a attaché une attention particulière aux capacités d'analyse et de réflexion démontrées par les candidats. Il a relevé les principales insuffisances suivantes :

- des lacunes importantes concernant les missions, l'organisation, les problématiques actuelles..., des directions d'appartenance des candidats et plus largement de l'établissement public ou du groupe CDC ;

- un manque de recul et de compréhension de certains enjeux collectifs. Ainsi, de nombreux candidats, centrés sur leurs propres activités quotidiennes, éprouvent des difficultés à les articuler avec les missions de leur service ou de leur direction ;
- des difficultés à prendre clairement position, en particulier s'agissant des mises en situation, alors que c'est ce qui est attendu d'un cadre ;
- une vision parfois trop « idéalisée » du management qui ne consisterait qu'à écouter mais jamais à décider ;
- des réponses trop rapides, sans un minimum de réflexion préalable, alors que souvent après une relance de l'examineur, l'intéressé(e) est finalement parvenu(e) à répondre de manière satisfaisante ;
- quelques méconnaissances en matière de règles administratives de base (droits et obligations du fonctionnaire).

Le jury n'a pas sanctionné durement les candidats incapables de répondre à une question de pure connaissance, sauf bien entendu si celle-ci portait directement sur des attributions professionnelles qu'ils avaient affirmé maîtriser dans leur dossier RAEP ou lors de leur exposé introductif. En revanche, il a pris fortement en compte pour l'attribution de la note, les capacités de prise de hauteur et de mise en perspective, qui correspondent au rôle attendu d'un fonctionnaire de catégorie A.

Enfin, que ce soit dans l'exposé ou lors des questions, le jury incite les candidats à fournir des chiffres significatifs ou des exemples très concrets tirés de leur expérience professionnelle, pour éviter les propos généraux, « langue de bois ».



Le président du jury
Philippe BLUMENFELD